

Montpellier, mardi 25 septembre 2018

Sécurité publique

Match de football MHSC/Nîmes Olympique : Des mesures construites avec les 2 clubs pour la sécurité des supporters

Dimanche 30 septembre 2018 à 17h00, se déroulera à Montpellier une rencontre de football entre le Montpellier Hérault Sport Club (MHSC) et le Nîmes Olympique (NO) au stade de la Mosson à Montpellier.

L'organisation de ce match a donné lieu à un travail préparatoire et à une concertation engagés dès le début de mois de septembre pour permettre aux uns et aux autres de s'organiser suffisamment en amont.

Ainsi, une réunion de travail a été tenue à la préfecture de l'Hérault le 6 septembre dernier avec l'ensemble des parties prenantes : préfectures de l'Hérault et du Gard, MHSC, Nîmes Olympique, Police et Gendarmerie Nationales, Sapeurs-pompiers, ville de Montpellier, Métropole de Montpellier, SNCF, TAM et Ligue de football professionnelle.

Cette première réunion a notamment permis de déterminer les principales orientations concernant l'organisation du match, et notamment les modalités de déplacement des supporters nîmois se rendant à Montpellier (un déplacement encadré de 500 à 600 supporters nîmois afin de permettre la présence de supporters des deux équipes en conciliant les considérations de sécurité – prioritaires – et les attentes des supporters).

Il avait été décidé de finaliser le dispositif de sécurité lors d'une nouvelle réunion en préfecture le mardi 25 septembre dans le même format.

En parallèle, le NO a sollicité la préfecture de l'Hérault pour que le chiffre définitif soit porté à 605 supporters en contrepartie d'engagements en matière d'organisation du déplacement.

Dans le cadre de la réunion de finalisation du dispositif tenue ce jour, il a été acté que les engagements pris par les différentes parties prenantes ont été respectés.

Par conséquent, ce sont bien 605 supporters nîmois qui pourront faire le déplacement pour assister au match. Ils seront véhiculés en bus depuis Nîmes jusqu'au stade la Mosson à Montpellier, à l'aller comme au retour. Tout autre déplacement pour accéder au stade par un autre moyen de transport est formellement interdit.

De plus, les supporters nîmois ne pourront se rendre en ville à Montpellier avant, pendant et après la rencontre, soit le dimanche 30 septembre de 12 heures à minuit, afin d'éviter que des affrontements ne surviennent notamment en centre-ville.

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Les mesures de sécurité adoptées visent à assurer le bon déroulement de cette manifestation qui doit rester un moment festif, convivial et conforme aux valeurs du sport.

Pour mémoire, toute infraction à l'arrêté préfectoral relatif à l'encadrement de ce déplacement (en pièce jointe) donnera lieu à des sanctions d'interdiction administrative de stade pouvant aller jusqu'à deux ans à l'encontre des contrevenants.

Le préfet de l'Hérault entend par ailleurs que soient respectées, par tous, la réglementation relative aux enceintes sportives et les règles élémentaires de savoir-vivre, en particulier un dimanche après-midi où des familles, et notamment des enfants, assisteront à cette rencontre.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

